

Procedure file

Informations de base	
INI - Procédure d'initiative	2017/2204(INI)
Procédure terminée	
Hong Kong, 20 ans après la rétrocession. Recommandation au Conseil, à la Commission et au SEAE	
Sujet 6.40.08 Relations avec les pays d'Asie	
Zone géographique Hong-Kong	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	 Affaires étrangères	 SMITH Alyn Rapporteur(e) fictif/fictive  ŠUICA Dubravka  PICULA Tonino  BELDER Bas  PAET Urmas  CASTALDO Fabio Massimo	11/07/2017

Evénements clés			
05/10/2017	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
21/11/2017	Vote en commission		
28/11/2017	Dépôt du rapport de la commission	A8-0382/2017	Résumé
12/12/2017	Débat en plénière		
13/12/2017	Résultat du vote au parlement		
13/12/2017	Décision du Parlement	T8-0495/2017	Résumé

Informations techniques

Référence de procédure	2017/2204(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 118
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 159
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	AFET/8/11119

Portail de documentation

Projet de rapport de la commission	PE610.883	27/09/2017	EP	
Amendements déposés en commission	PE612.246	25/10/2017	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique	A8-0382/2017	28/11/2017	EP	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique	T8-0495/2017	13/12/2017	EP	Résumé

Hong Kong, 20 ans après la rétrocession. Recommandation au Conseil, à la Commission et au SEAE

La commission des affaires étrangères a adopté un rapport d'initiative de Alyn SMITH (Verts/ ALE, UK) sur la recommandation du Parlement européen au Conseil, à la Commission et à la vice-présidente de la Commission/haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité concernant Hong Kong, 20 ans après la rétrocession.

La recommandation sur Hong Kong marque le 20^e anniversaire de la rétrocession de Hong Kong à la Chine par le Royaume-Uni le 1^{er} Juillet 1997. Les députés ont rappelé que la déclaration conjointe sino-britannique de 1984 garantissait, à l'instar des dispositions de la loi fondamentale de la région administrative spéciale (RAS) de Hong Kong adoptée en 1990, que cette dernière conservera son autonomie et l'indépendance des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire pendant les 50 années suivant le transfert de souveraineté.

Les députés estiment que la recommandation du Parlement devrait aborder les points suivants:

Une Chine, deux systèmes: l'UE et le Parlement devraient confirmer qu'ils restent de fervents partisans des deux principes relatifs au transfert de souveraineté de la République populaire de Chine à Hong Kong énoncés dans le cadre de la déclaration commune sino-britannique de 1984, à savoir le principe «un pays, deux systèmes» et le principe d'un «degré élevé d'autonomie» accordé à Hong Kong.

Ces principes sont d'une importance capitale au regard de l'évolution des relations présentes et futures avec l'Union et des ingérences accrues dans les affaires intérieures de Hong Kong qu'il conviendrait éviter. Les députés ont condamné à cet égard l'ingérence constante de la République populaire de Chine dans les affaires intérieures de Hong Kong, ce qui pourrait mettre en péril la viabilité à long terme du principe «un pays, deux systèmes».

Le dialogue bilatéral: les députés ont recommandé de renforcer le dialogue bilatéral avec le gouvernement de la RAS de Hong Kong sur un large éventail de sujets et de domaines d'action, tels que la démocratie, les droits de l'homme, l'état de droit, le commerce, l'investissement, les services financiers, les douanes, l'environnement, le changement climatique, la recherche et l'éducation.

Réformes et élections: le rapport a apporté son soutien au démarrage d'un processus de réforme politique qui accorde au peuple de la RAS le droit de élire et d'être élus dans le cadre du processus de sélection des dirigeants, et qui reflète l'opinion de la majorité de l'opinion publique à Hong Kong. Les gouvernements de Hong Kong et la Chine devraient maintenir leur engagement et donner un nouvel élan au mouvement de transition pour instaurer rapidement le suffrage universel en vue des élections à venir du président et des membres du Conseil législatif de Hong Kong, afin de parvenir à un système électoral démocratique, équitable, ouvert et transparent.

Liberté de la presse: les députés se sont dits préoccupés par le harcèlement croissant des partis politiques de l'opposition et par le refus d'inscrire plusieurs groupes favorables à la démocratie au registre du commerce. Ils ont condamné les menaces qui pèsent sur la sécurité personnelle des politiciens favorables à la démocratie, parmi lesquelles l'enlèvement et les violences physiques, dont font état certains représentants du pouvoir législatif.

Ils ont également exprimé leur inquiétude face à la détérioration constante de la liberté de la presse à Hong Kong et à la pression croissante exercée sur les médias, la presse écrite et électronique, l'autocensure croissante dans le traitement journalistique des questions sensibles qui ont trait à la Chine continentale ou au gouvernement de Hong Kong, ainsi que le renforcement du contrôle sur la vente de livres politiques sensibles par un quasi-monopole de la vente de livres.

Soutien de l'UE: les députés ont recommandé que l'UE trouve les moyens de soutenir l'indépendance du pouvoir judiciaire ainsi que la société civile de Hong Kong, en particulier les organisations qui défendent des valeurs universelles, promeuvent les droits de l'homme, ainsi que de soutenir l'indépendance du pouvoir judiciaire et la liberté de presse.

Corée du Nord: enfin, les députés ont noté avec inquiétude que le groupe d'experts des Nations unies sur la Corée du Nord a établi dans son rapport que Hong Kong est l'une des deux juridictions commerciales où la majorité des sociétés écrans contrôlées par la Corée du Nord sont installées. Ils ont rappelé que les coentreprises internationales avec la Corée du Nord étaient contraires à la plus récente résolution du Conseil de sécurité des Nations unies et prié les autorités de Hong Kong de répondre aux préoccupations du groupe d'experts.

Hong Kong, 20 ans après la rétrocession. Recommandation au Conseil, à la Commission et au SEAE

Le Parlement européen a adopté par 443 voix pour, 95 contre et 84 abstentions, une résolution

sur la recommandation du Parlement européen au Conseil, à la Commission et à la vice-présidente de la Commission/haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité concernant Hong Kong, 20 ans après la rétrocession.

La recommandation sur Hong Kong marque le 20^e anniversaire de la rétrocession de Hong Kong à la Chine par le Royaume-Uni le 1^{er} Juillet 1997. Les députés ont rappelé que la déclaration conjointe sino-britannique de 1984 garantissait, à l'instar des dispositions de la loi fondamentale de la région administrative spéciale (RAS) de Hong Kong adoptée en 1990, que cette dernière conservera son autonomie et l'indépendance des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire pendant les 50 années suivant le transfert de souveraineté.

L'Union est le deuxième partenaire commercial le plus important de Hong Kong après la Chine continentale. Hong Kong se situe au 14^e rang des partenaires commerciaux de l'Union dans le domaine de l'échange de marchandises et est un partenaire essentiel pour le commerce de services.

Le Parlement a recommandé au Conseil, à la Commission et à la vice-présidente de la Commission/haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité d'aborder les points suivants:

Une Chine, deux systèmes: l'UE et le Parlement devraient confirmer qu'ils restent des partisans convaincus des deux principes relatifs au transfert de souveraineté de la République populaire de Chine à Hong Kong énoncés dans le cadre de la déclaration commune sino-britannique de 1984, à savoir le principe «un pays, deux systèmes» et celui d'un «degré élevé d'autonomie» accordé à Hong Kong au sein de la Chine.

Ces principes sont d'une importance capitale au regard de l'évolution des relations présentes et futures avec l'Union. Les députés ont condamné à cet égard l'ingérence constante de la République populaire de Chine dans les affaires intérieures de Hong Kong, ce qui pourrait mettre en péril la viabilité à long terme du principe «un pays, deux systèmes».

Dialogue bilatéral: le Parlement a recommandé de renforcer le dialogue bilatéral avec le gouvernement de la RAS de Hong Kong sur un large éventail de sujets et de domaines d'action, tels que la démocratie, les droits de l'homme, l'état de droit, le commerce, l'investissement, les services financiers, les douanes, l'environnement, le changement climatique, la recherche et l'éducation.

Réformes et élections: le Parlement a apporté son soutien au démarrage d'un processus de réforme politique qui accorde au peuple de la RAS le droit de élire et d'être élus dans le cadre du processus de sélection des dirigeants, et qui reflète l'opinion de la majorité de l'opinion publique à Hong Kong. Les gouvernements de Hong Kong et la Chine devraient maintenir leur engagement et donner un nouvel élan au mouvement de transition pour instaurer rapidement le suffrage universel en vue des élections à venir du président et des membres du Conseil législatif de Hong Kong, afin de parvenir à un système électoral démocratique, équitable, ouvert et transparent.

Démocratie, multipartisme et liberté de la presse: les députés se sont dit préoccupés par le harcèlement croissant des partis politiques de l'opposition et par le refus d'inscrire plusieurs groupes favorables à la démocratie au registre du commerce. Ils ont condamné les menaces qui pèsent sur la sécurité personnelle des politiciens favorables à la démocratie, parmi lesquelles l'enlèvement et les violences physiques, dont font état certains représentants du pouvoir législatif.

Ils ont également exprimé leur inquiétude face à la détérioration constante de la liberté de la presse à Hong Kong et à la pression croissante exercée sur les médias, la presse écrite et électronique, l'autocensure croissante dans le traitement journalistique des questions sensibles qui ont trait à la Chine continentale ou au gouvernement de Hong Kong, ainsi que le renforcement du contrôle sur la vente de livres politiques sensibles par un quasi-monopole de la vente de livres.

Soutien de l'UE: les députés ont recommandé que l'UE trouve les moyens de soutenir l'indépendance du pouvoir judiciaire ainsi que la société civile de Hong Kong, en particulier les organisations qui défendent des valeurs universelles, promeuvent les droits de l'homme, ainsi que de soutenir l'indépendance du pouvoir judiciaire et la liberté de presse. La liberté universitaire devrait également être protégée.

Coopération en matière fiscale: le Parlement a demandé qu'on lui soumette des propositions sur la manière de développer la coopération avec les autorités de Hong Kong en matière de transparence fiscale, y compris avec l'échange automatique d'informations, de lutte contre le blanchiment de capitaux et contre le financement du terrorisme.

Corée du Nord: enfin, les députés ont noté avec inquiétude que le groupe d'experts des Nations unies sur la Corée du Nord a établi dans son rapport que Hong Kong est l'une des deux juridictions commerciales où la majorité des sociétés écrans contrôlées par la Corée du Nord sont installées. Ils ont rappelé que les coentreprises internationales avec la Corée du Nord étaient contraires à la plus récente résolution du Conseil de sécurité des Nations unies et prié les autorités de Hong Kong de répondre aux préoccupations du groupe d'experts.